DAJ 2011 099/JCH/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON I

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

LE PRESIDENT DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON ,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour une durée de quatre ans, une Unité Mixte de Service, US 008 intitulée :

« BioSciences Gerland-Lyon Sud »

Art. 2 : L'Unité Mixte de Service US 008 exercera son activité dans les locaux situés :

UCBL Gerland
50 avenue Tony Garnier
69000 LYON

Art. 3 : L'Unité Mixte de Service US 008 est administrativement rattachée à la délégation régionale de « Lyon ».

Art. 4 : Monsieur Pierre JURDIC est nommé directeur de l'Unité Mixte de Service US 008 pour la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2011.

Fait à Paris, le 5 mai 2011

Le Président de l'Université Claude Bernard – Lyon I

Pr Alain BONMARTIN

Le Président du C.N.R.S.

Pr Alain FUCHS

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA

Le Président de l'ENS Lyon

Pr Jacques SAMARUT